

Réforme du code du Travail par ordonnances : suite

Le projet de loi habilitant le gouvernement à modifier le code du Travail par ordonnances a commencé son parcours parlementaire. Examiné en première lecture par l'Assemblée nationale à partir du 10 juillet, il passera ensuite pour examen au Sénat.

Concernant le contenu de ces ordonnances, la concertation continue parallèlement avec le ministère du Travail, sur le thème 2 fixé par le gouvernement : **"simplifier et renforcer le dialogue économique et social et ses acteurs"**.

Sur ce sujet, qui concerne notamment la mise en place d'une forme unique d'institution représentative des personnels dans les entreprises, l'UNSA a fait connaître sa position au ministère du Travail

Pour en savoir plus, voir <http://www.unsa.org>.

Pénibilité : un arbitrage injuste

Le Premier Ministre vient de rendre public son premier arbitrage sur le sujet controversé de la pénibilité, c'est-à-dire des conditions de travail qui altèrent gravement, soit la durée de vie, soit l'espérance de vie en bonne santé.

Il a annoncé une double mesure :

- La sortie du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) de quatre facteurs (manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques, risques chimiques).

Pour les salariés en relevant, un départ anticipé en retraite serait possible quand une maladie professionnelle et un taux d'incapacité d'au moins 10% seraient reconnus en fin de carrière.

Ce dispositif, improprement baptisé **"compte de prévention"** par le Premier Ministre, est proche dans sa philosophie de la reconnaissance de l'invalidité que la loi Woerth avait instaurée. Il rompt avec le principe de prévention de la pénibilité du C3P, qui ouvrait droit non seulement au départ en retraite anticipé, mais aussi au travail à temps partiel rémunéré à temps plein ou à une formation de reconversion.

- La fin de tout financement spécifique, pour le C3P maintenu comme pour le nouveau "compte de prévention". Tous deux relèveraient, selon le Premier Ministre, du fonctionnement ordinaire de la branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles de la Sécurité Sociale. Or, s'il est exact que celle-ci est en excédent relatif, ce n'est qu'à court terme.

Avec la suppression de tout financement dédié, c'est donc la pérennité du C3P qui est menacée.

La pénibilité est, pour l'UNSA, l'un des dossiers sociaux les plus sensibles. C'est celui qui touche à la pire des inégalités, celle dans laquelle la contrepartie de son travail se paie d'une partie de sa durée de vie ou de sa santé.

En choisissant de fragiliser le fondement d'un dispositif et sa pérennité, plutôt que de trouver des aménagements techniques pour simplifier des problèmes réels de mise en œuvre, le gouvernement fait preuve d'une injustice profonde, choquante aux plans social et moral.

S'agissant du premier arbitrage public rendu dans le cadre des ordonnances réformant le code du Travail, c'est un signal qui augure mal de l'avenir.

Commission des comptes de la Sécurité sociale :

Un déficit qui continue à se réduire

La commission des comptes de la Sécurité sociale s'est réunie jeudi 6 juillet en présence d'Agnès Buzin, ministre des solidarités et de la santé et de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. Dominique Corona, secrétaire national, a fait une déclaration au nom de l'UNSA.

« Pour l'UNSA, notre protection sociale est l'un des piliers de notre pacte républicain. Sa préservation et son renforcement doivent être une priorité.

Le solde du régime général de Sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse pour 2016 s'établit à 7,8 milliards d'euros. L'UNSA constate avec satisfaction que, depuis 2010, le solde ne cesse de s'améliorer, en passant de -28 milliards d'euros à -7,8 milliards.

La branche AT-MP est excédentaire, tout comme la branche vieillesse, une première depuis 2004. La branche famille, quant à elle, poursuit la réduction de son déficit. Il en est de même pour la branche maladie. L'UNSA constate aussi que le résultat de 2016 est supérieur à la prévision initiale de la LFSS¹ qui était de -9,7 milliards.

Les premières estimations pour 2017 indiqueraient que le solde du régime général et du FSV² serait dégradé de 1,3 milliard d'euros par rapport à la LFSS. Le déficit s'élèverait à -5,5 Md€ contre -4,2Md€ prévus par la LFSS de 2017. La branche famille serait en excédent, tout comme la branche vieillesse ; la branche maladie, quant à elle, devrait continuer à réduire son déficit.

L'UNSA constate toutefois, avec satisfaction, que la situation du solde du régime général et du FSV continue à s'améliorer et que la dette sociale décroît.

Ces résultats n'ont pas été réalisés grâce à des baisses de prestations. Ils sont notamment le fruit des réorganisations faites par les caisses, réorganisations qui ont généré des gains de productivité qui pèsent sur les salariés des caisses qui font leur travail dans des conditions de plus en plus difficiles.

A la veille de la renégociation des COG³, l'UNSA sera vigilante quant aux moyens qui seront alloués aux caisses pour répondre aux attentes légitimes des assurés sociaux, notamment en matière de qualité de service.

Pour mémoire, la LFSS de 2017 avait été construite sur la base de l'hypothèse que le Haut conseil des finances publiques avait jugé « optimiste ».

Les projections présentées aujourd'hui tiennent compte du programme de stabilité déposé en avril 2017 par le gouvernement qui a maintenu à 1,5 % sa prévision de croissance du PIB pour 2017, mais révisé à la hausse les prévisions d'inflation (de 0,8% à 1,2%) et de masse salariale du secteur privé, attendues désormais en hausse de 2,8 %, au lieu de 2,7%.

Selon les dernières prévisions de l'Acoss, au 3ème trimestre 2017, la masse salariale du secteur privé serait sur un rythme de progression, en moyenne annuelle de 3,2%.

Si cette tendance se confirmait, alors le scénario de la baisse de la dette sociale prévu au début de 2017, qui passerait de 135,8 milliards à la fin de 2016 à 120 milliards à la fin 2017, serait crédible.

Dans le même esprit, le risque d'un dérapage important du solde du régime général et du FSV ne serait pas à l'ordre du jour, si l'on considère l'horizon de la fin 2017.

J'espère que la Commission des Comptes de septembre nous permettra de constater cette amélioration. Cette réunion nous permettra aussi de regarder ensemble le PLFSS⁴ 2018.

A ce titre, l'UNSA sera particulièrement vigilante au fait que celui-ci n'acte pas des baisses de prestations. Ainsi sachez, madame la ministre, que sur l'accès aux soins, sur la réduction des inégalités, la prévention, la perte d'autonomie, nous serons prêts à nous engager à vos côtés ».

1 Loi de financement de la Sécurité sociale

2 Fonds social vieillesse

3 Convention d'objectifs et de gestion

4 Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Etats généraux des comptes de la Nation : entre dramatisation et réalités

Le gouvernement, par la voix de Gerald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, a estimé, jeudi 6 juillet, lors des Etats généraux des comptes de la Nation, en s'appuyant sur l'audit de la Cour des comptes, qu'il manquerait entre 6 et 8 milliards pour permettre à la France d'atteindre son objectif de maintien sous la barre d'un déficit budgétaire de moins de 3% du PIB dès 2017, avec, en perspective, un retour à l'équilibre avant 2022.

Il a annoncé moins de dépenses publiques (budget de l'état, budget de la Sécurité sociale, budget des collectivités) sur tout le quinquennat, passant de 56% à 53% du PIB (part de la richesse nationale). Il a précisé qu'aucun ministère, même prioritaire, qu'aucun opérateur ne serait sanctuarisé.

Pour l'UNSA, ce choix de réductions drastiques des dépenses pour réduire le déficit budgétaire et contenir la dette ne devra pas se traduire par une remise en cause du modèle social français fondée en partie sur la solidarité et sur le service public, véritable richesse de notre pays.

Moins de service public, cela peut être moins de dépenses, certes, mais aussi moins d'égalité pour les plus faibles de nos concitoyens et donc un coût supplémentaire pour la cohésion sociale.

Retour du jour de carence : démagogique et injuste

La décision de réintroduire un jour de carence, annoncée par le ministre Gérard Darmanin lors des Etats généraux des comptes de la Nation, est profondément injuste car elle nuit à la santé des agents publics alors que leurs conditions de travail se dégradent fortement. Les agents ne s'absentent pas sans raison !

Elle est démagogique car ce n'est pas cette mesure représentant 170 millions d'euros qui rééquilibrera le budget de la France et qui permettra d'économiser les 5 milliards nécessaires pour boucler le budget 2017, selon l'audit de la Cour des comptes. Elle est tout simplement inutile !

Elle est injuste car les agents ne sont pas couverts par une convention collective comme les deux tiers des salariés.

Elle est injuste, en particulier pour tous les agents qui exercent par tous les temps en extérieur ou pour tous ceux qui ne peuvent absolument pas assurer leur mission en cas de maladie, au risque de contaminer les plus fragiles comme à l'hôpital.

Elle est démagogique et populiste.

Pour l'UNSA-Fonction Publique, après le gel annoncé de la valeur du point d'indice, cette mesure apparaît comme un manque de reconnaissance de l'implication des agents publics dans leurs missions.

Le ministre a également confirmé la suppression de 120 000 postes.

La Fonction publique et les agents publics ne peuvent être ramenés en permanence à une ligne budgétaire !

L'UNSA-Fonction Publique demande une amélioration des conditions de travail et une réelle qualité de vie au travail. C'est ce qu'elle réaffirmera lors du prochain Conseil commun de la Fonction publique en demandant, entre autres, au ministre de l'action et des comptes publics, de permettre à tous les agents de disposer d'une protection sociale complémentaire incluant une participation significative des employeurs publics.

De plus, si carence il y a, c'est bien celle du dialogue social, sur les trois récentes annonces qui frappent les agents publics.

Lien vers le site de l'UNSA-FP : <http://www.unsa-fp.org/>

L'UNSA a participé à La réunion plénière de la CNCDH

La CNCDH (Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme) s'est réunie en session plénière jeudi 06 juillet 2017. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, secrétaire nationale.

De nombreux avis étaient à l'étude de cette séance et ont été adoptés :

-Suivi des recommandations du comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels à l'attention de la France.

-Avis sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

-Avis sur l'effectivité du droit à l'éducation dans les Outre-mer.

-Avis sur l'évaluation du plan de lutte contre la traite des êtres humains.

La prochaine session plénière de la CNCDH se tiendra au mois de septembre.

L'UNSA magazine 186 est paru !

Envie de le lire : <http://www.unsa.org/>

Envie de s'abonner ? C'est simple : <http://www.unsa.org/mag/abonnement/>

Imprimez, signez et envoyez à :

UNSA Magazine abonnements 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex

Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA Mag chez vous.

Pour des abonnements collectifs, contactez Pascal Priou : Pascal.priou@unsa.org

Édito : Une année chargée

Agenda

L'UNSA dans les médias

Ils ou elles font l'UNSA : Nouvelles sections syndicales, Résultats électoraux- Philippe Donvito du SU Caisses d'Épargne, Boumédiène Chergui de l'UNSA Poste 69

Activités nationales : Bureau national des 21-22 juin- Réforme du code du Travail- La Marche des Fiertés-

Dossier : Le travail social au cœur

Fonction publique : Françoise Kalb de l'UNSA Santé sociaux- En Europe, combattre les risques psychosociaux

Europe et international : L'Organisation internationale du Travail- 106^{ème} conférence Internationale du Travail

Actualité juridique : Réforme de la contestation des avis- Calcul de l'indemnité de licenciement après un arrêt maladie- L'UNSA représentée dans 7 CPRI

Culture et société : 3 questions à Louis Maurin, Observatoire de inégalités - Exposition : Nous et les autres- Sgt Pepper's experience-Shoah et bande dessinée- Chanson douce Leïla Slimani

Consommation : Le temps des soldes est-il révolu ?